

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Happy Feet Daycare Inc.		Date d'inspection Le 07 mai 2026	
Nom de l'établissement CSE Les Petites Abeilles		Numéro de permis 2017193	
Adresse 338 boulevard Broadway Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2K4		Numéro de téléphone (506) 475-9309	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	06 juin 2026	
Commentaires: Un cours de rcr est expiré pour une éducatrice. D'autres devront le renouveler d'ici juin. Un cours est prévu le 6 juin.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	22 mai 2026	
Commentaires: Le renouvellement de la vérification du casier judiciaire/secteur vulnérable devra être renouvelé pour une éducatrice.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	06 juin 2026	
Commentaires: Un cours de rcr est expiré pour une éducatrice. D'autres devront le renouveler d'ici juin. Un cours est prévu le 6 juin.			

### Commentaires généraux

Lors de la visite effectuée le 7 mai, le ratio a été respecté en tout temps. J'ai observé diverses activités, notamment des jeux libres, des activités de bricolage, des périodes de lecture, des comptines ainsi que des jeux extérieurs.

J'ai également observé le déroulement des périodes de sieste, des collations et du repas.

Les heures de développement professionnel ne sont pas toutes complétées à ce jour; toutefois, des formations sont actuellement en cours afin de répondre aux exigences requises.

Commentaires généraux

Le parc extérieur a également été vérifié. Des ajouts y seront apportés au cours des prochains mois.  
Un suivi pourra être fait par courriel.

original signé par  
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 mai 2026

Date

original signé par  
Annick Jean

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 mai 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*